



l'oxygène
à la source

N°029-24

**TRAITEMENT DES DECHETS – PRESTATIONS DE TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET
CARACTERISATION DES COLLECTES SELECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE L'AIN ET DE LA HAUTE-
SAVOIE – GROUPEMENT DE COMMANDES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 1 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à neuf heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 19 janvier 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Pierre BRUYERE, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Anthony GRANGER, Didier SARDA, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

TRAITEMENT DES DECHETS – PRESTATIONS DE TRANSFERT, TRANSPORT, TRI ET CARACTERISATION DES COLLECTES SELECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE – GROUPEMENT DE COMMANDES – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Exposé de Frédérique LARDET,

En vue de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques à partir de la fin 2022, un groupement de commandes a été créé en 2021 afin de passer un marché ayant pour objet la réalisation de prestations de transfert, transport, tri et caractérisation des collectes sélectives sur le territoire de l'Ain et de la Haute-Savoie, entre les collectivités suivantes :

- la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes ;
- la Communauté de communes Fier et Usse ;
- la Communauté de communes du Haut Chablais ;
- la Communauté de communes du Pays de Cruseilles ;
- la Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance ;
- la Communauté de communes des Vallées de Thônes ;
- la Communauté d'agglomération du Grand Annecy ;
- la Communauté d'Agglomération de Thonon ;
- le SIVALOR ;
- le SITOM des Vallées du Mont-Blanc ;
- le SYDEVAL.

Dans le cadre des statuts applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, le SILA est compétent pour le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. Ainsi il se substitue à ses membres ayant adhéré à la compétence optionnelle, à savoir la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, à la Communauté de communes Fier et Usse, à la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et à la Communauté de communes des Vallées de Thônes, dans le cadre de ce marché. Il convient par la suite de procéder à la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres du groupement.

La coordination du groupement de commandes est assurée par SIVALOR.

Les membres du Bureau sont invités, en conséquence, à désigner parmi les membres de la Commission d'appel d'offres du SILA, un élu titulaire, Pierre BRUYERE, ainsi que son suppléant, Pierre BARRUCAND, comme représentants du SILA à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Traitement des déchets (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy, CC Pays de Cruseilles, CC Vallées de Thônes).

Acte reçu à la Préfecture

Le - 2 FEV. 2024

Publié le - 2 FEV. 2024

- 2 FEV. 2024

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Exécutoire le
Le Président,
Pierre BRUYERE



Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.